

n'est plus à faire. Dans plusieurs diocèses de France, les prêtres vraiment zélés, amis de leur perfection et désireux de s'assurer les moyens de faire du bien autour d'eux, se sont réunis en fraternités sacerdotales, avec l'autorisation et sous la direction de leurs évêques ; ils ont étendu cette association à tout un diocèse. Ils y trouvent les secours nécessaires à leur persévérance dans le devoir et une excitation au zèle des âmes. Pourquoi chaque diocèse n'aurait-il pas une association de ce genre. Certes, aucun évêque ne pourrait y voir d'inconvénients, et les bons prêtres qui peuvent la former ne manquent nulle part.

Si cette association sacerdotale n'existe pas dans un diocèse, le secours sera moindre sans doute, mais un prêtre trouvera cependant en la règle un rempart contre les attaques du démon, une défense contre les dangers du monde, un soutien contre les découragements du ministère pastoral. Faites-en l'expérience et vous serez obligés d'en convenir.

Pourquoi surtout les prêtres ne s'efforceraient-ils pas de répandre le Tiers-Ordre dans leurs paroisses ? Quelques-unes de ces paroisses sont bonnes et ferventes, c'est un sol fertile où le Tiers-Ordre se développerait rapidement et donnerait bientôt les plus heureux fruits. Les œuvres de tout genre n'y manquent pas, sans doute, mais le Tiers-Ordre, au lieu de leur nuire, leur donnera un nouvel essor : nous l'avons pu constater maintes fois.—D'autres paroisses sont indifférentes, cependant Dieu s'y est réservé quelques âmes ; pour les soutenir, pour les animer d'un nouveau zèle, pour en faire des apôtres capables de seconder vos efforts, enrôlez dans le Tiers-Ordre ces âmes généreuses, et vous ne tarderez pas à voir le bien qui se fera dans vos paroisses.

Il est facile d'obtenir des Supérieurs de l'Ordre les pouvoirs d'agrégation au Tiers-Ordre. S'adresser aux Provinciaux des Frères Mineurs Capucins, ou aux gardiens de leurs couvents.—Paris, 15, rue de la Santé.—Lyon.—Toulouse.—Chambéry.—Ou bien à la rédaction des *Annales Franciscaines*, 15, rue Cassette, à Paris, bulletin officiel du Tiers-Ordre.

Nous ne désirons qu'une chose : augmenter le nombre des enfants de saint François, exciter leur zèle, et contribuer ainsi au bien de l'Eglise et au salut des âmes.

LES PROVINCIAUX DES CAPUCINS DE FRANCE.

(*Annales Franciscaines*)